



Secrétariat général (SG)

Le 7 juillet 2020

Réf.: **DM 20/1010**

Contact: Mme Elisabeth Eckerstrom

Télécopie: +41 22 730 5216

Courriel: proc@itu.int

Aux États Membres du Conseil de l'UIT

Objet: **Échange de questions-réponses afin d'apporter des précisions sur le Rapport du Comité d'évaluation en vue de la sélection du Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT (Document C20/49)**

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à la Résolution 94 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et au Document [C20/49](#), qui a été présenté et examiné lors de la consultation virtuelle des Conseillers organisée du 9 au 12 juin 2020.

Au cours de la discussion menée le 11 juin 2020, plusieurs questions ont été soulevées, en particulier en ce qui concerne les retours d'informations relatifs au processus d'évaluation du Comité d'évaluation et au classement des institutions supérieures de contrôle des finances publiques soumissionnaires, ainsi que le fait de savoir si ces informations seront communiquées ou non aux États Membres du Conseil. Conformément aux procédures établies à l'UIT, à la suite de la signature du contrat par le soumissionnaire retenu, des lettres de refus sont envoyées à tous les autres soumissionnaires pour les informer individuellement que leur proposition n'a pas été retenue.

Ces lettres visent également à informer les soumissionnaires qu'ils peuvent demander un compte rendu concernant l'évaluation de leur offre. Le but de ce compte rendu est de mettre en évidence les lacunes de la proposition du soumissionnaire du point de vue technique et commercial ou d'une autre nature. Les informations concernant les autres soumissionnaires et leurs propositions ne sont pas divulguées.

Durant la consultation virtuelle des Conseillers, la Présidente du Comité d'évaluation a indiqué que l'examen des propositions de tous les candidats effectué par le Comité d'évaluation a été mené à bien sur la base de critères techniques et financiers prédéfinis, et que le soumissionnaire recommandé a obtenu la note totale la plus élevée parmi les sept soumissionnaires. À ce titre, on peut en déduire que le processus suivi était un processus de sélection et non d'élection. Toutefois, dans la mesure où certains Conseillers ont jugé qu'il était nécessaire d'apporter de plus amples éclaircissements, il a été convenu que le Secrétariat de l'UIT, en concertation avec le Comité d'évaluation, fournira des renseignements complémentaires afin d'aider les États Membres du Conseil à prendre une décision au sujet de la recommandation figurant dans le Document C20/49.

Les participants à la consultation virtuelle ont décidé que la poursuite de l'examen du rapport figurant dans le Document C20/49 serait reportée à la prochaine réunion physique du Conseil. Dans l'éventualité où le Secrétaire général serait convaincu qu'une réunion physique ne pourra être organisée avant la fin de l'année 2020, il faudra envisager une autre solution pour qu'une décision puisse être prise en 2020, de manière à ne pas pénaliser indûment les sept institutions supérieures de contrôle des finances publiques soumissionnaires dans l'attente de la décision.

À cet égard, je vous invite à envoyer à l'adresse proc@itu.int, avant le 31 août 2020, toute question éventuelle n'ayant pas encore été traitée dans le Document C20/49 ou durant la consultation virtuelle des Conseillers. Le Secrétariat de l'UIT adressera toutes les questions reçues au Comité d'évaluation afin que celui-ci fournisse des éclaircissements et, sans préjudice du principe de confidentialité, des réponses seront publiées sur le site web du Conseil d'ici au 30 septembre 2020.

Je saisis cette occasion pour vous remercier, par avance, de votre concours à la mise en œuvre du processus de sélection.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Elsayed Azzouz
Président du Conseil